

Paris, le 8 décembre 2011

Communiqué de presse

Rapport 2010 de l'Observatoire de la Microfinance

Le troisième rapport annuel de l'Observatoire de la microfinance vient d'être adressé à Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, par Michel Camdessus, président de l'Observatoire de la microfinance. Au-delà des statistiques de l'année 2010 sur le microcrédit (professionnel et personnel), la microassurance et l'épargne solidaire en France, le rapport présente un « focus » sur les actions des instances européennes dans ce domaine et les récentes initiatives de la Commission. Il présente, par ailleurs, un premier état des pratiques des principaux pays de l'Union.

Le secteur de la microfinance fait face à une demande croissante d'interventions pour soutenir l'emploi et l'activité économique. Il rencontre aussi un comportement nouveau de bon nombre d'agents économiques soucieux de donner du sens à leur épargne. De fait, la microfinance est une voie privilégiée pour permettre l'inclusion financière et l'autonomie des personnes, aussi bien dans les pays développés que dans les pays pauvres ou émergents.

En Afrique, en Asie, en Amérique latine, la microfinance connaît un succès incontestable. Elle y bénéficie souvent de technologies nouvelles telles que, par exemple, le mobile banking. De plus en plus, elle permet l'accès au crédit et aux moyens de paiement tout en favorisant l'épargne de populations sous-bancarisées.

En Europe, où sont nés les monts-de-piété et le mutualisme, l'importance du microcrédit et de l'entrepreneuriat social est chaleureusement reconnue par les instances de l'Union européenne. Une volonté d'initiatives nouvelles, de coordination et de cohérence des actions déjà engagées se manifeste. Le rapport 2010 de l'Observatoire de la microfinance s'efforce d'en identifier les contours et de dresser un tableau exhaustif des objectifs et des actions des pays de l'Union concernant la microfinance et son rôle en matière d'inclusion économique et sociale.

En France, le développement de la microfinance se poursuit sous ses différentes formes : microcrédit professionnel, microcrédit personnel, microassurance et épargne solidaire. Le Fonds de cohésion sociale, géré par la Caisse des dépôts pour le compte de l'État, apporte une garantie partielle aux prêteurs. Force est de constater cependant que le niveau d'engagement de ces derniers n'atteint pas encore le niveau souhaitable. Un engagement

plus volontariste du secteur bancaire serait bienvenu, notamment pour le microcrédit personnel.

L'Observatoire de la microfinance :

Dans le prolongement de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, l'Observatoire de la microfinance a été créé au sein de la Banque de France en 2006, avec, notamment, pour mission de développer la connaissance des opérations de microcrédit.

Observatoire de la Microfinance de la Banque de France :

Président : Michel Camdessus Secrétaire général : Paul Loridant

La microfinance:

La microfinance regroupe 3 notions distinctes :

- le microcrédit
- la microassurance
- l'épargne solidaire ou éthique

Caractéristiques du microcrédit

- un microcrédit est avant tout un crédit, ce qui implique :
 - o un prêteur et un emprunteur liés par un contrat écrit,
 - o un échéancier de remboursement.
 - o le paiement d'un intérêt, fût-il modeste.
- **Dont l'usage doit être limité dans le temps,** l'objectif étant de faire rentrer le bénéficiaire dans le cadre de la population bancarisée
- **Doit faire l'objet d'un accompagnement** : le microemprunteur doit faire l'objet d'un suivi par un accompagnateur social, bénévole ou associatif.
- 2 types de microcrédit : le microcrédit personnel (social) et le microcrédit professionnel

Principales caractéristiques du microcrédit personnel en France

- Est destiné à faciliter l'insertion du bénéficiaire et vise tout particulièrement les personnes n'ayant pas accès au crédit classique.
- Est accordé par un établissement de crédit, une association ou une fondation (sur fonds propres ou, par exception, sur ressources empruntées).
- Est assorti d'un taux d'intérêt, aussi modéré que possible mais compatible avec le coût des ressources du prêteur.
- Fait l'objet d'un accompagnement.

Principales caractéristiques du microcrédit professionnel en France

- Est destiné à financer la création le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise artisanale ou commerciale, créant ou confortant l'emploi de l'auto-entrepreneur. Les créateurs sont en général suivis par un « coach ».
- Est « normé » par une définition européenne, fixant son plafond à 25 000 euros (montant moyen en France : 5 000 euros, avec une durée moyenne comprise entre 2 et 3 ans).
- Est réglementé depuis les lois NRE du 15 mai 2001 et LME (août 2008) qui autorisent les associations habilitées à financer les prêts professionnels sur fonds propres ou sur fonds d'emprunts auprès d'établissements de crédit, et tout récemment des fonds prêtés par des particuliers (loi crédit consommation 1^{er} juillet 2010).

L'épargne éthique ou solidaire

L'épargne éthique : se dit d'une épargne dont les critères de choix ne sont pas exclusivement fondés sur des motivations financières mais se réfèrent à des valeurs éthiques. On trouve différents types de placements :

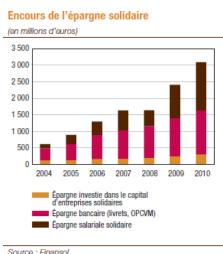
- l'investissement socialement responsable
- les fonds éthiques
- les fonds de développement durable

L'épargne solidaire : relève à la fois du don et de l'épargne, puisque les actifs sont choisis en raison de leur utilité sociale avérée.

Les acteurs : Finansol, Novethic, Garrigue, le Crédit Coopératif, les fonds de dotation...

Bilan de l'épargne solidaire :

Au cours de l'année 2010, le secteur de la finance solidaire a connu une nouvelle progression par rapport à 2009. En effet, l'encours d'épargne solidaire atteint désormais 3,08 milliards d'euros, soit une hausse de 28,4 %. Les différents types de placements ont connu des taux de croissance compris entre 15 % pour l'épargne bancaire et 51 % pour l'épargne salariale solidaire ; cette dernière reste le principal contributeur de l'épargne solidaire, avec un encours s'établissant à 1,5 milliard d'euros.



La finance solidaire

Les sommes investies dans la finance solidaire, qui peuvent comporter une rémunération modérée ou nulle sont mises à la disposition de bénéficiaires, pour la réalisation de projets dans des pays où l'accès au système bancaire est difficile. Ces aides financières prennent la forme de prêts proposés par l'intermédiaire d'acteurs solidaires (Planet Finance, Babyloans, Kiva, Vecus, Wookai, MicroPlace, MyC4...).

La micro assurance

Définie comme une assurance destinée aux personnes à faibles revenus et exclues du système financier classique, la microassurance est exclusivement répandue en France, auprès des créateurs d'entreprises, plus vulnérables notamment au cours des premières années suivant la création de leur activité.

3 acteurs opèrent en France :

- La fondation « Les entrepreneurs de la Cité » (la CDC, Ag2r, April Group, La Banque Postale, CFDP Assurances, CNP, Matmut et la Mondiale)
- Axa Macif ADIE
- Planet Guarantee (Planet Finance, BNP Paribas Assurance, Malakoff Médéric, Finaréa et Hannover Ré)

Le Fonds de Cohésion Sociale : (source CDC)

Le montant global garanti, qui atteint en 2010 86,6 millions d'euros, connaît une augmentation de 22 %. L'activité garantie des fonds assurée par le FCS (Fogefi et fonds « loi Galland »), connaît une baisse importante en termes de nombre de garanties par rapport à 2009 (– 24 %), en raison notamment du moindre recours de l'Adie aux garanties du FGIE.

Les microcrédits personnels :

Les statistiques fournies par le Fonds de cohésion sociale confirment que la distribution de microcrédits personnels garantis connaît une croissance importante en 2010, d'environ 43 %, après une augmentation de 55 % en 2009. Le nombre de nouveaux prêts distribués en 2010 s'établit ainsi à 7 884 et atteint globalement 19 403 microcrédits depuis 2005, pour un encours de 43,4 millions d'euros.

| | 2005 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Cumul 2005- 2010 | Part de marché au 31 décembre 2008 | Part de marché au 31 décembre 2009 | Part de marché au 31 décembre 2010 |
|---|--------------|-------|-------|-------|-------|------------------------|--|--|--|
| Groupe Caisses d'épargne | 115 | 569 | 1 560 | 2 443 | 2 440 | 7 127 | 37,41 | 40,69 | 36,73 |
| Groupe Crédit coopératif | 140 | 536 | 811 | 1 052 | 1 181 | 3 720 | 24,79 | 22,04 | 19,17 |
| Groupe Crédit mutuel | 118 | 305 | 566 | 751 | 757 | 2 497 | 16,48 | 15,11 | 12,87 |
| Adie | | | | 131 | 1 547 | 1 678 | 0,00 | 1,14 | 8,65 |
| La Banque postale | | 5 | 50 | 313 | 533 | 901 | 0,92 | 3,19 | 4,64 |
| Laser Cofinoga | 72 | 258 | 110 | 148 | 223 | 811 | 7,34 | 5,1 | 4,18 |
| Crédit municipal de Nantes | 11 | 194 | 172 | 159 | 158 | 694 | 6,28 | 4,65 | 3,57 |
| Crédit agricole | | 18 | 73 | 181 | 252 | 524 | 1,52 | 2,36 | 2,70 |
| Créa-sol | | | | | 244 | 244 | | | 1,25 |
| Crédit municipal de Bordeaux | 1 | 35 | 54 | 70 | 80 | 240 | 1,50 | 1,39 | 1,23 |
| Crédit municipal de Lyon | | 16 | 12 | 70 | 124 | 222 | 0,47 | 0,85 | 1,14 |
| BNP Personal Finance | | 21 | 72 | 71 | 48 | 212 | 1,55 | 1,42 | 1,09 |
| Cofidis | | 6 | 35 | 39 | 58 | 138 | 0,68 | 0,69 | 0,71 |
| Crédit municipal de Nimes | | | | | 117 | 117 | | | 0,60 |
| Crédit municipal de Toulouse | | | | 44 | 58 | 102 | 0,00 | 0,38 | 0,52 |
| Crédit municipal de Dijon | | 1 | 20 | 22 | 24 | 67 | 0,35 | 0,37 | 0,34 |
| BNP Parisbas Guyane | | | 23 | 15 | 0 | 38 | 0,38 | 0,33 | 0,20 |
| Crédit municipal de Boulogne-sur-Mer | | 4 | 4 | 10 | 17 | 35 | 0,13 | 0,16 | 0,18 |
| BNP Paribas grand Est | | | | | 20 | 20 | | | 0,10 |
| Crédit municipal de Roubaix | | 11 | 1 | 1 | 0 | 13 | 0,20 | 0,11 | 0,06 |
| Société générale | | | | | 2 | 2 | | | 0,01 |
| Sacicap | | | | | 1 | 1 | | | 0,00 |
| Total | 457 | 1 979 | 3 563 | 5 520 | 7 884 | 19 403 | | | |

Contact presse